

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montredon-des-Corbières

N°06-2024

Date de la convocation
Le 20 février 2024
Date de publication

0 5 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 13 Présents: 10 Procuration: 02 L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt février deux mille vingt-quatre.

<u>Présents</u>: M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA, M. Maxime SAVY

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY, M. Jean-Pierre MARTINEZ,

Absente non excusée : Mme Agnès VILA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

Objet:

## Affaires générales - Comité Communal des Feux de Forêt 2024

Madame Isabelle BASTIER explique à l'Assemblée que la commune de Montredondes-Corbières s'est engagée efficacement dans la prévention des incendies de forêt, par la création d'un Comité Communal des Feux de Forêt.

La Commune étant fortement exposée au risque incendie, il est nécessaire, comme chaque année, de s'organiser afin de pouvoir faire face de la meilleure façon possible à ce risque majeur.

A ce titre, il a été constitué un groupe de bénévoles choisis par Monsieur le Maire parmi des personnes qualifiées et volontaires pour assister la municipalité dans la protection du patrimoine forestier et la prévention des incendies de forêt.

Ces membres seront désignés par arrêté municipal à l'issue de cette délibération.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

## **DECIDE:**

- De créer le Comité Communal des Feux de Forêt pour l'année 2024
- De désigner par arrêté municipal les membres du Comité Communal des Feux de Forêts.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montredon-des-Corbières

N°06-2024

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières, Le 27 février 2024.

Reçu en Préfecture le : 0 4 MARS 2024

Certifié exécutoire par M. Le Maire

Jean-Marc JANSANA Maire de Montredon-des-Corbières